**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**
(valables à compter du 01/04/2025)

**1. Objet et champ d'application**
Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent, sans restriction ni réserve, l’ensemble des ventes de produits et prestations de services réalisés par la Société METAL AUTO PRO CONCEPTION , SASU au capital de 4.000 euros – dont le siège social sis 4 AVENUE DE NOYON - 62670 MAZINGARBE – Immatriculée 942 060 591 RCS ARRAS, (ci-après « la Société ») auprès de clients professionnels ou consommateurs, au sens des dispositions du Code de la consommation et du Code de commerce.
Les CGV s’appliquent à toute commande, qu’elle résulte d’un devis préalable, d’un contrat spécifique ou de tout autre moyen d’engagement. Toute commande implique l’adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, à l’exclusion de tout autre document émis par le client, sauf acceptation expresse, écrite et préalable de la Société.

**2. Produits – Prestations**
La Société intervient dans les domaines de la conception, fabrication, pose, rénovation de structures métalliques, ainsi que dans la vente, la location et la distribution de matériaux, machines et équipements liés à la métallurgie. Les caractéristiques essentielles des produits ou services sont détaillées dans les devis, bons de commande ou contrats remis préalablement à toute conclusion de la vente.

**3. Commandes – Devis**
Les devis établis par la Société ont une durée de validité de trente (30) jours calendaires, sauf mention contraire. Toute commande n’est réputée ferme et définitive qu’à compter de la confirmation écrite de la Société. La Société se réserve le droit de refuser ou suspendre toute commande d’un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d’une commande antérieure.

**4. Prix – Conditions de paiement**
Les prix sont indiqués hors taxes, sauf mention contraire, et sont fermes pendant la durée de validité du devis ou du bon de commande.
Sauf stipulation contraire, un acompte de 30% est exigible à la commande, le solde étant payable à trente (30) jours fin de mois. Tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans qu’un rappel soit nécessaire, l’application de pénalités calculées au taux d’intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, ainsi que l’exigibilité d’une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement (art. L.441-10 du Code de commerce).

**5. Réserve de propriété**
La Société conserve la propriété des produits vendus jusqu’au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Le transfert des risques intervient à la remise matérielle des produits au client ou à son transporteur.

**6. Livraison – Exécution**
Les délais d’exécution et de livraison sont donnés à titre indicatif. Tout retard ne saurait justifier une annulation de la commande ni ouvrir droit à indemnité, sauf stipulation expresse contraire acceptée par la Société. En cas de demande spécifique du client, un devis complémentaire pourra être établi.

**7. Garanties légales et commerciales**
Conformément aux dispositions légales, la Société est tenue des garanties de conformité (articles L.217-3 à L.217-20 du Code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil). Une garantie commerciale spécifique peut être proposée contractuellement sur certains produits ou prestations.

**8. Responsabilité**
La responsabilité de la Société ne peut être engagée que pour des dommages directs, à l’exclusion de tout préjudice indirect ou immatériel, tels que perte d’exploitation, perte de clientèle ou manque à gagner, sauf faute lourde ou dol prouvé.

**9. Force majeure**
La responsabilité de la Société ne pourra être engagée en cas de force majeure, au sens de l’article 1218 du Code civil, ou d'événements indépendants de sa volonté entravant la bonne exécution de ses obligations (grève, rupture d’approvisionnement, sinistre, intempéries, etc.).

**10. Propriété intellectuelle**
Tous documents techniques, devis, plans, études et autres livrables remis au client demeurent la propriété exclusive de la Société. Toute reproduction, utilisation ou communication à des tiers est interdite sans autorisation écrite préalable.

**11. Données personnelles**
La Société traite les données à caractère personnel de ses clients dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi « Informatique et Libertés » modifiée. Les finalités, durées de conservation et droits des personnes concernées sont détaillés dans la politique de confidentialité accessible sur demande.

**12. Exclusion de responsabilité en cas de montage par le client**
La Société commercialise certains produits ou équipements en vente libre, sans prestation de montage, de pose, de fixation ou d’assistance technique. Il appartient au client, sous sa seule responsabilité, de procéder à l’assemblage, l’installation ou l’utilisation du produit dans le respect des règles de l’art, des préconisations techniques du fabricant et des normes en vigueur.

En conséquence, la Société décline toute responsabilité en cas de dommage matériel, immatériel ou corporel, direct ou indirect, résultant :

* D’un montage ou d’une installation non conforme ;
* D’une utilisation inadaptée du produit livré ;
* D’une modification non autorisée du produit ;
* De l’absence de qualification technique du client ou de son intervenant.

Le client reconnaît expressément avoir été informé que les produits concernés sont livrés sans prestation d’assistance au montage, et qu’il lui appartient de s’assurer, avant toute utilisation, de la compatibilité du produit avec l’usage envisagé et des conditions de sécurité.

**13. Résolution amiable des litiges – Droit applicable – Juridiction compétente**
Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s’engagent à rechercher en priorité une solution amiable. À défaut, la juridiction matériellement compétente du ressort du siège social de la Société sera exclusivement compétente, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d’appel en garantie.